

APPEL À LA POPULATION

L'équipe municipale est à la recherche de nouvelles photos pour promouvoir la municipalité et renouveler le visuel du P'tit journal. C'est pourquoi nous lançons un appel à la population! Nous sommes à la recherche de **photos illustrant les différentes saisons sur le territoire de L'Isle-Verte.** (voir page 11)

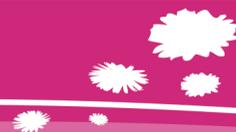


© Marie-Hélène Thériault



Vous aimeriez vous impliquer bénévolement dans votre communauté? Plusieurs opportunités s'offrent à vous! (voir page 13)





FIN DE LA SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

Veillez noter qu'à partir du 1^{er} septembre, le processus du calcul d'intérêt et pénalités applicable à toutes taxes, tarifs, compensations, permis et autres créances de l'année 2020 recommencera.

ÉCHÉANCES DE TAXES 2020 RESTANTES

Voici les échéances de taxes restantes pour l'année 2020:

- 28 septembre
- 12 novembre

FERMETURE ROUTE DU 1ER RANG/CHEMIN RIVIÈRE À LA FOURCHE

Veillez prendre note que la route du 1er Rang/Chemin Rivière à la fourche à la hauteur de la rue Notre-Dame (L'Isle-Verte) jusqu'au chemin des Sauvages (Saint-Épiphane) est désormais fermée, et ce, POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE.

Effectivement, un ponceau se trouvant sur ce chemin est jugé DANGEREUX. Donc, nous vous demandons de respecter la consigne et D'ÉVITER d'y circuler.



La municipalité de L'Isle-Verte est présentement à la recherche d'une personne âgée entre **12-16 ans**, intéressée à participer à un comité de travail visant la mise à jour de la Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés (PFM-MADA). L'idée est de favoriser la représentativité et la prise en compte des besoins, idées, suggestions, etc. des adolescents de L'Isle-Verte dans des futures actions. Actuellement, le comité de travail de la mise à jour de la PFM-MADA est composé de :

- Ginette Caron, mairesse à titre de responsable des questions familles et aînés de la municipalité de L'Isle-Verte
- Jacques Lemieux, à titre de représentant des organismes communautaires (Friperie du Nordet)
- Gilberte Chassé, à titre de représentant des aînés
- France Laflamme, à titre de représentant des familles (CPE)
- _____ **à titre de représentant des adolescents**
- Marie-Ève Dubé, à titre de citoyenne/représentants des familles
- Patrick Lavallée, à titre de citoyens (nouveaux arrivants)
- Chantal Amstad, à titre de coordonnatrice des loisirs de la municipalité
- Claire Bilocq à titre de représentante du CISSS Bas-St-Laurent

Si vous désirez faire partie du comité de pilotage de la mise à jour de la Politique familiale municipale de L'Isle-Verte, ou pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Julie Couvrette, chargée de projet PFM-MADA aux coordonnées suivantes : jcouvrette@mrcrdl.quebec ou 418 867-2485 poste 252.

La municipalité accueille deux nouveaux employés

Chantal Amstad

C'est le 27 juillet dernier que Mme Chantal Amstad s'est ajoutée à l'équipe municipale à titre de coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire. Après avoir passé les quatre dernières années en Saskatchewan, elle est ravie de revenir s'établir au Québec. Mme Amstad a été charmé par notre coin de pays et trépigne d'impatience à l'idée de vous rencontrer dans le cadre des différents événements qui font vibrer la communauté! Vous pouvez la contacter par courriel (loisirs@lisle-verte.ca) ou par téléphone (418 898-2812, poste 306).

Benjamin Gauthier

Natif de L'Isle-Verte, M. Benjamin Gauthier compte parmi les membres de l'équipe municipale de voirie depuis l'hiver 2016 à titre de déneigeur. Chaque hiver, M. Gauthier était fidèle au poste. C'est toutefois le 27 juillet dernier qu'il a officiellement intégré l'équipe à temps plein en tant qu'opérateur-manœuvre.

Nous leurs souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe municipale de L'Isle-Verte!

Auto-inspection :

Dans la situation actuelle en lien avec le coronavirus, la municipalité met en place un programme d'auto-inspection résidentielle, conformément aux exigences ministérielles.

Plus de 82 citoyens et citoyennes de la rue St-Jean-Baptiste recevront un avis leur demandant de faire l'inspection préventive des divers éléments concernant leur résidence et de colliger l'information sur un formulaire électronique ou papier conçu à cette fin. Si possible, nous demandons de prioriser le formulaire électronique.



Les personnes qui recevront l'avis devront transmettre le formulaire dûment complété dans les quatorze jours de sa réception, par le lien web ou par la poste en écrivant à la :

**Division prévention
Service de sécurité incendie
553, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup
G5R 3C5.**

Vous pouvez consulter le règlement municipal portant sur la prévention incendie, par internet à l'adresse suivante : www.municipalite.lisle-verte.qc.ca, sous l'onglet « Vie démocratique ».

Pour plus d'information, communiquez au 418 862-5901.

PENSONS PRÉVENTION!!



Une collecte

QUI CARBURE!

**BAC
BRUN**

**matières
ORGANIQUES**

Les sacs **compostables** sont acceptés.
L'utilisation de sacs de papier, de journal
ou de carton est recommandée.

Résidus alimentaires (crus, cuits ou périmés)

Fruits et légumes
Viandes, volailles et os
Poissons, fruits de mer
Œufs et coquilles
Écales de noix et noyaux de fruits
Produits laitiers
Graisse animale et végétale
Pâtes, pain, céréales, riz
Gâteaux, biscuits, bonbons
Tartinade, confiture, condiments
Café, filtres à café et sachets de thé
Aliments frits ou en sauce

Résidus verts

Fleurs et plantes
Résidus de jardin et de plate-bande

Papier et carton souillés

Boîtes de pizza, de pâtisserie
Essuie-tout (ne doit pas être souillé
par des produits nettoyants)
Serviettes de table



L'éco-bulletin

Ce qu'on a constaté...

Une plus grande quantité de matières
qui ne devraient pas être déposées au bac brun
se retrouve dans les camions de collecte
de notre région depuis le mois d'avril dernier.

Dans certains cas, des camions
contiennent tellement d'erreurs de tri
qu'il est impossible de verser leur contenu
dans la chaîne de traitement
de l'usine de biométhanisation.

Par exemple...

Certaines matières générées par le nettoyage
de nos terrains au printemps
NE VONT PAS au bac brun :



les feuilles mortes
les arbustes et les branches
le terreau d'empotage
la terre ou le sable

Au besoin,
apportez ces matières
aux écocentres.

Par respect pour nos concitoyens,

**prenons le temps de faire un tri
qui fonctionne!**



DES QUESTIONS?

1 888 856-5552 poste 0
www.co-eco.org



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 13 mai 2020 au 9 juin 2020, il a été adopté que l'ensemble de ces comptes soit approuvé :

**LISTE DES DÉPENSES
COMPTES À PAYER AU**

9 JUIN 2020:

37 892,89\$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

19 255,33\$

TOTAL DES DÉPENSES:

57 148,22\$

**Réouverture du bureau municipal
au public**

Considérant que la plupart des services offerts par la Municipalité sont jugés d'ordre essentiels;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur du décret gouvernemental décrétant l'état d'urgence sanitaire, l'accès au bureau municipal était interdit au public;

Considérant que la Municipalité juge, maintenant, opportun de permettre aux citoyens d'avoir accès au bureau municipal, tout en assurant le respect des mesures sanitaires et de distanciation;

En conséquence, il est adopté que soit à nouveau permis l'accès aux services dispensés par le bureau municipal et ce, dans le respect de certaines contraintes découlant des directives émises par la direction de la santé publique.

**Demandes aux programmes
d'aide à la voirie locale -
programme PPA-CE et PPA-ES**

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);

Attendu que ce programme a deux sous-volets, dont celui s'adressant exclusivement à la circonscription électorale (PPA-CE) et un second destiné aux projets d'envergure ou

paramunicipaux (PPA-ES);

Attendu que la Municipalité a des besoins importants liés à la mise à niveau de son réseau routier municipal;

Pour ces motifs, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte privilégie la réalisation des travaux suivants au terme de ces deux programmes, à savoir :

**PPA-CE : Coûts totaux estimés :
47 279 \$ (incluant taxes nettes)**

Travaux de rechargement granulaire (rang 3 ouest, rang de la Montagne, route Coteau-des-Érables, route Montée des Coteaux) : **Coût estimé : 19 000 \$**

Reprofilage de fossé de la route Montée des Coteaux : **Coût estimé : 4 139 \$**

Rechargement granulaire d'accotements (rang de la Plaine, rang 3 Est, chemin Pettigrew) : **Coût estimé : 9 900 \$**

Remplacement de ponceau (chemin de la Rivière-des-Vases) : **Coût estimé : 11 994 \$**

**PPA-ES : Coûts totaux estimés :
330 131 \$ (incluant taxes nettes)**

Réfection d'une section de la rue St-Jean-Baptiste (de la rue Seigneur Côté à la rue du Verger) :

Coût estimé : 36 745,63 \$

Réfection d'une section de la route Montée des Coteaux (du chemin Coteau de Tuf à la traverse de la voie ferrée) : **Coût estimé : 66 508,10 \$**

Réfection d'une section de la route Coteau-des-Érables : **Coût estimé : 226 877 \$**

**Contrat de cueillette des ordures
ménagères et des matières
recyclables**

Considérant que le contrat de cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables, liant les municipalités de St-Modeste, St-Épiphanie, St-Arsène et L'Isle-Verte, prend fin le 31 décembre 2020;

Considérant que ce contrat comporte une clause optionnelle

de deux années supplémentaires, soit pour les années 2021 et 2022;

Considérant qu'une évaluation qualitative du service est requise par chacune des municipalités bénéficiant de ce service regroupé;

Considérant qu'à ce jour, certaines problématiques avaient été soulevées et un suivi en a été fait positivement de la part de l'entrepreneur;

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte signifie son intérêt à bénéficier des années d'option prévues au contrat de cueillette avec l'entreprise Service Sanitaire Deschênes,

Que cette décision soit transmise aux municipalités partenaires afin qu'elles puissent en prendre acte. **Logiciel relatif à la gestion
animalière**

Considérant qu'en novembre 2019, le gouvernement du Québec a adopté par décret la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Considérant que de cette loi, découle un règlement d'application auquel les municipalités doivent se soumettre et ce depuis son entrée en vigueur, soit le 3 mars 2020;

Considérant l'importance pour la Municipalité de se doter d'un outil de travail par lequel transiteront toutes les informations pertinentes suite à l'enregistrement de tous les chiens de son territoire;

Considérant que la Municipalité a reçu deux propositions de logiciels permettant de recueillir et d'archiver toutes les informations lui étant nécessaires, à savoir :

Gestipattes (Fournisseur PG Solutions)

Coût de licence : 3 175,00 \$

Frais d'installation et de formation : 3 328,00 \$

Soutien technique annuel :

Vie municipale

Coopérative municipale (FQM)	793,75 \$
Adhésion à la coopérative :	200,00 \$
Coût du module :	495,00 \$
Soutien annuel :	120,00 \$

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition soumise par la Coopérative d'informatique municipale au coût, ci-haut, mentionné.

Circulation de véhicules hors route - demande de citoyens

Considérant la demande de citoyens à l'effet d'être autoriser à circuler en véhicules hors-route sur les voies publiques que sont les rues St-Jean-Baptiste et Notre-Dame;

Considérant qu'actuellement un tracé fait l'objet d'une autorisation par règlement municipal, à savoir : les routes du Quai, St-Jean-Baptiste (section entre la rue du Quai et Notre-Dame), la rue Notre-Dame (entre les rues St-Jean-Baptiste et Béland), la rue Béland et la rue de la Savane;

Considérant que la Municipalité s'interroge sur le fait de rendre accessible d'autres voies publiques à l'usage des véhicules hors route tenant compte des difficultés actuelles et futures d'assurer la sécurité des piétons, des écoliers et des personnes à mobilité plus restreinte;

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte ne juge pas opportun de rendre davantage accessible aux véhicules hors route, les voies publiques de son territoire et ce, tenant compte des éléments précédemment mentionnés.

Demande de raccordement aux réseaux d'égout et d'aqueduc - Entreprise Potager Côte d'Or

Considérant la demande soumise par les propriétaires de l'entreprise Potager Côte d'Or à l'effet d'obtenir les services d'égout et d'aqueduc à leur

bâtiment commercial situé en bordure de la rue Seigneur Côté;

En conséquence, il est adopté que la Municipalité procède aux travaux de raccordement nécessaires et ce, conséquemment, à ce que les propriétaires assument les frais habituels de branchement s'élevant à 1 000 \$.

Tarification pour les activités au camp de jour - saison estivale 2020

Considérant qu'il s'avère important d'offrir aux familles de L'Isle-Verte la possibilité d'inscrire leurs enfants aux activités d'un camps de jour;

Considérant que la pandémie de la Covid-19 a fait en sorte de créer certaines contraintes dont celles liées à la distanciation ainsi qu'aux mesures d'hygiène;

Considérant que la Municipalité devra composer avec la main-d'œuvre dont elle disposera afin d'offrir le service adapté aux nouvelles obligations;

Considérant que la Municipalité entend maintenir les mêmes coûts que ceux exigés en 2019 et ce, même si ce service risque de s'avérer déficitaire;

En conséquence, il est adopté que soient confirmés les coûts d'inscriptions aux activités du camp de jour pour la saison estivale 2020, à savoir 200 \$ pour le premier enfant et 180 \$ pour les enfants additionnels d'une même famille,

Que demeure à être confirmée la capacité d'accueil des enfants pouvant y prendre part,

Que demeure à être confirmée la possibilité ou non d'offrir un service de type à la semaine.

Ouverture des parcs et espaces de jeu à la population

Considérant l'autorisation annoncée par la Ministre de la Santé et des Services Sociaux ainsi que de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet de permettre l'ouverture des parcs, espaces de jeu ainsi que l'usage des abreuvoirs extérieurs à la population;

Considérant que la Municipalité reconnaît l'importance de rendre ces lieux accessibles;

En conséquence, il est adopté que la Municipalité fasse siennes des recommandations ministérielles,

Que la Municipalité s'engage à appliquer les mesures d'hygiène nécessaires.

Processus de traitement des demandes de dérogations mineures en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033

Considérant que le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

Considérant l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

Considérant que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

Considérant que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarde considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

Considérant que la présente période estivale est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale et de toute dérogation qui serait déposée;

Considérant qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

Considérant que le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

En conséquence, il est que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

Qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 141, rue St-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, Qc, G0L 1K0 ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après publication de cet avis;

Qu'une fois le délai expiré pour soumettre les commentaires et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

Règlement de concordance avec les dispositions du règlement 252-19 de la MRC de Rivière-du-Loup

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT N° 2020-176

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-89 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 252-19 DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le règlement numéro 252-19 afin de créer une affectation industrielle et d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de L'Isle-Verte;

ATTENDU que le règlement numéro 252-19 est entré en vigueur le 8 juillet 2019;

ATTENDU que la municipalité de L'Isle-Verte a six (6) mois pour effectuer la concordance entre les dispositions du règlement numéro 252-19 et ses règlements d'urbanisme, selon l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que certaines charges administratives de la municipalité de L'Isle-Verte ont fait en sorte de ne pouvoir respecter le délai requis aux fins de mener à terme le processus de concordance, nécessitant de devoir demander une prolongation de délai au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que le 28 mai 2020, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, confirmait à la Municipalité l'accord d'un nouveau délai expirant le 31 août 2020;

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire déclaré par la ministre

de la Santé et des Services sociaux (arrêté ministériel publié en date du 22 mars 2020), lequel prévoyant la suspension des consultations publiques;

ATTENDU que le conseil municipal peut, par voie de résolution adoptée par les deux tiers de ses membres, désigné le caractère prioritaire du processus d'adoption de son règlement et ainsi passé outre à cette suspension, tout en assurant l'application des modalités de consultation inhérentes à la présente situation;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 14 avril 2020;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été soumis au conseil municipal le 14 avril 2020 (projet de règlement 2020-176-1) et a reçu son assentiment par la résolution 20.04.7.1.;

ATTENDU qu'une consultation publique relative au projet de règlement 2020-176-1 s'est tenue, dans le respect des obligations découlant de l'état d'urgence sanitaire, soit par l'entremise du site web de la Municipalité;

ATTENDU que, tel que le prévoit l'avis de consultation publique publié le 22 avril 2020, aucun commentaire n'a été formulée pour être, par la suite, soumis au conseil municipal le 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE il est adopté **QUE** ce conseil :

adopte le règlement numéro 2020-176,

indique qu'une consultation dudit premier projet de règlement a été tenue suivant les règles dictées par l'état d'urgence sanitaire sur le site internet de la Municipalité,

qu'aucun commentaire n'a été livré suite à la diffusion du premier projet de règlement.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Vie municipale

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-89 afin d'assurer la concordance avec les dispositions du règlement 252-19 de la MRC de Rivière-du-Loup ».

ARTICLE 3 : TERRITOIRE TOUCHÉ

Les dispositions du présent règlement s'appliquent aux zones 01-A, 11-A, 12-A, 53-H, 55-I, 56-H et 77-I.

DISPOSITIONS MODIFICATRICES

ARTICLE 4 : LE PLAN DE ZONAGE

Les plans de zonage, figurant à l'annexe A du règlement de zonage numéro 2009-89, tel que stipulé à l'article 3.1, sont modifiés selon les modalités suivantes :

La zone 55-I est agrandie à même les zones 12-A et 53-H.

La zone 56-H est agrandie à même la zone 55-I.

Une zone 82-C est créée à même les zones 11-A et 12-H.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 de ce règlement.

ARTICLE 5 : LE PLAN DE ZONAGE

Les plans de zonage, figurant à l'annexe A du règlement de zonage numéro 2009-89, tel que stipulé à l'article 3.1, sont modifiés selon les modalités suivantes :

La zone 12-A est agrandie à même la zone 77-I.

La zone 77-I est agrandie à même la zone 01-A.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe 2 de ce projet de règlement.

ARTICLE 6 : LE CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

La colonne de la zone 55-I du cahier de spécifications, figurant à l'annexe B, de l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 2009-89, est modifiée comme suit :

à la ligne « Ac : Agriculture avec élevages porcins » de la section « Classe d'usage », le point est retiré.

à la ligne « Écran tampon » de la section « Normes spéciales », le chiffre « 10 », est ajouté.

ARTICLE 7 : LE CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

Le cahier de spécifications, figurant à l'annexe B, de l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 2009-89, est modifiée comme suit :

À la droite de la colonne de la zone 81-A, est ajoutée une colonne 82-C, le tout tel qu'illustré à l'annexe 3 de ce règlement.

ARTICLE 8 : LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le règlement de zonage numéro 2009-89 est modifié afin d'introduire immédiatement après la définition « Densité nette » de l'article 1.6 du chapitre I, la définition suivante :

Dépanneur

Établissement commercial ouvert en dehors des heures d'ouverture établies par la loi pour l'ensemble des autres commerces de vente au détail et dispensant des biens de consommation courants, tels que journaux, cigarettes et épicerie d'appoint.

DISPOSITION FINALE

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Premier projet 2020-176-1 soumis et adopté le 14 avril 2020, sous la résolution 20.04.7.1.

Règlement 2020-176 adopté le 9 juin 2020 sous la résolution numéro 20.06.7.2.

Panneau d'affichage à l'entrée est de la rue St-Jean-Baptiste

Il est adopté que la Municipalité autorise la fabrication et l'installation d'un panneau d'affichage couvrant l'endos de celui installé à la sortie de la rue St-Jean-Baptiste (secteur est);

Que le coût de cette production, soit entre 300 \$ et 500 \$, soit

assumé par le budget des parcs « poste entretien et réparation - bâtiments et terrains »;

Que l'image y étant reproduite soit fournie par monsieur Denis Dumont, en hommage à son fastidieux travail bénévole au parc de cette entrée du village.

Aménagement d'une aire de repos - terrain vague au nord de l'Église

Considérant les travaux de réfection, en cours de réalisation, au pont de la route 132 (rivière Verte);

Considérant qu'il serait d'intérêt de proposer au public voyageur une aire de repos plus près du cœur villageois;

Considérant que le terrain situé à l'intersection des rues La Noraye et Seigneur Côté apparaît un endroit à mettre en valeur afin d'inciter les voyageurs à s'y arrêter, et ainsi susciter leur intérêt à parcourir notre village;

Considérant que de menus aménagements pourraient y être réalisés et ce, à moindre coût, pour la saison estivale;

En conséquence, il est adopté que soient installés dans une partie de l'aire de stationnement, au nord de l'Église, quelques équipements en guise de halte routière, le tout pouvant se composer de tables à picnic, toilette sèche et équipement pouvant permettre le lavage des mains,

Qu'un budget d'environ 3 000 \$ y soit affecté.

Levée de la séance

À 20 h 30, il est adopté par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 13 mai 2020 au 9 juin 2020, il a été adopté que l'ensemble de ces comptes soit approuvé :

LISTE DES DÉPENSES
COMPTES À PAYER AU
7 JUILLET 2020:

52 805,92\$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :

131 751,36\$

TOTAL DES DÉPENSES:

184 557,28\$

Fin d'emploi du contremaître municipal

Faisant suite au départ imminent de monsieur Daniel Lavoie, à titre de contremaître municipal, il est adopté que les gestionnaires de la Municipalité soient autorisés à publier un appel de candidatures visant à combler ce poste, dont la vacance, est à prévoir à compter du 27 juillet 2020.

Motion de remerciement pour le travail accompli - monsieur Daniel Lavoie

Considérant les huit années de services que monsieur Lavoie a consacrées à la Municipalité,

Considérant que monsieur Lavoie a démontré des qualités personnelles et aptitudes professionnelles très appréciées par ses collègues, ses supérieurs et membres du conseil;

Considérant que le départ de monsieur Lavoie ne met aucunement en cause ses intérêts et ses attachements pour la Municipalité mais est conséquent à des priorités personnelles;

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte témoigne à monsieur Daniel Lavoie, sa fierté d'avoir compté dans ses rangs, un employé engagé et fier de servir en toutes occasions et dans le respect des gens qu'il a eu à côtoyer,

Que le succès l'accompagne dans ses nouveaux défis personnels et professionnels.

Suspension du taux d'intérêt et de pénalité applicable à toutes

échéances de taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité

Considérant la résolution 20.04.3.7. adoptée par la municipalité le 14 avril 2020 ayant pour objet de suspendre l'application des intérêts et pénalités liés aux créances émises et à percevoir en 2020;

Considérant que cette suspension est effective jusqu'au 31 juillet 2020;

Considérant que graduellement les activités tendent à reprendre leur cours normal;

Considérant que la Santé publique maintient toujours certaines restrictions liées à la distanciation ainsi qu'à l'hygiène, limitant toujours la poursuite de certaines activités;

En conséquence, il est adopté que le conseil municipal maintienne, jusqu'au 31 août 2020 les mêmes dispositions liées à la résolution 20.04.3.7., soit de fixer à 0% les taux d'intérêts et de pénalités applicables à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances émis et à percevoir en 2020.

Demande de paiement numéro 4 - Construction Béton 4 Saisons

Considérant la réclamation déposée par l'entreprise Construction Béton 4 Saisons, à titre de demande de paiement numéro 4;

Considérant que la demande de paiement inclut le versement de 50% de la retenue exigible, représentant un montant de 17 396,75 \$;

Considérant la recommandation formulée par la firme de consultants Stantec, à l'effet que soit accordé le paiement exigé par l'entrepreneur général;

En conséquence, il est adopté que la Municipalité autorise le versement au montant de 59 445,74 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Constructions Béton 4 Saisons.

Parc Samuel Côté - travaux d'entretien

Considérant que la végétation au parc Samuel Côté, particulièrement, la partie gazonnée démontre certaines carences en fertilisation, contrôle d'insectes et de propagation de mauvaises herbes;

Considérant que la situation a fait l'objet d'une évaluation de la part de professionnels en la matière;

Considérant la proposition de services obtenue auprès de l'entreprise « Le Jardinier », à savoir : fertilisation écologique (2 épandages), insecticide à punaise, herbicide et chaux en saison automnale, le tout représentant un investissement de 965 \$ (taxes incluses);

En conséquence, il est adopté que soit retenue la proposition soumise par l'entreprise « Le Jardinier »,

Que cette dépense soit assumée par le fonds réservé aux parcs et terrain de jeu.

Entente d'utilisation d'équipements pour les activités du camp de jour - propriété de la Commission Scolaire

Considérant que les activités se déroulant au camp de jour nécessitent l'utilisation d'équipements sportifs dont dispose l'École Moisson d'Arts;

Considérant que d'acquérir des jeux et équipements déjà disponibles à l'École ne constitue pas une utilisation judicieuse de fonds publics;

Considérant l'étroite collaboration, en services, que nous permettent de bénéficier les dirigeants de l'École et de la Commission Scolaire;

Considérant que nous jugeons à propos de souscrire pour un montant de 200 \$ en guise de dédommagement éventuel suite à des bris ou pertes d'équipements pouvant subvenir à des biens appartenant à la Commission Scolaire;

En conséquence, il est adopté que soit autorisé le versement d'une somme de 200 \$ à l'École Moisson d'Arts, et ce, suite aux considérations, précédemment, mentionnées.

Vie municipale

Demande au Ministère des Transports du Québec - bande rugueuse - route 132

Considérant que le volume de circulation en bordure des voies publiques s'accroît de plus en plus;

Considérant l'accroissement de la circulation routière en période estivale sur les routes à vocation touristique;

Considérant que le Ministère des Transports préconise des usages partagés de la voie publique entre les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons; réalité que l'on constate plus amplement depuis les dernières années;

Considérant que la route 132, dite route des navigateurs, est celle que favorise les adeptes du transport actif;

Considérant que pour accroître cet usage partagé, il s'avère nécessaire, voire même indispensable, d'assurer une meilleure sécurité des piétons et des cyclistes;

Considérant que la route 132 (désignée rue Seigneur Côté, en périmètre urbain) devrait être dotée de bandes rugueuses afin d'éveiller les conducteurs de véhicules à une plus grande vigilance;

En conséquence, il est adopté que la demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec à l'effet que la route 132, sur le territoire de L'Isle-Verte, soit munie de bandes rugueuses et ce, afin de favoriser davantage le transport actif et en sécuriser ses usagers.

Séances publiques du conseil municipal - changement de lieu

Considérant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux émis le 4 juillet 2020;

Considérant que ce nouvel arrêté ministériel rend possible d'accueillir les citoyens lors des séances du conseil municipal, tout en respectant certaines spécifications, à savoir :

Le maximum de personnes doit être limité à 50 personnes ou

moins si la grandeur de la salle ne permet pas de respecter la distanciation),

La distanciation sociale de 2 mètres soit être respectée,

Du désinfectant pour les mains doit être disponible à l'entrée,

Advenant que l'on doive refuser la présence de citoyens en raison de l'atteinte du nombre maximal de personnes (en fonction de la salle), la municipalité est dans l'obligation de publiciser, dès que possible et par tout moyen, la tenue des discussions entre les participants ainsi que le résultat des délibérations des membres du conseil.

Considérant l'obligation d'inviter les citoyens à transmettre leurs questions par écrit, à tout moment avant la tenue d'une séance du conseil qu'elle soit tenue avec ou sans la présence du public (transmission par le Facebook de la Municipalité ou par son site internet);

Considérant que la salle du conseil actuelle, soit celle de la caserne incendie (210, rue St-Jean-Baptiste), ne permet pas une capacité d'accueil suffisante en raison des règles, précédemment, mentionnées;

Considérant que la salle communautaire de l'École Moisson d'Arts offre une possibilité d'accueil plus convenable (136, rue St-Jean-Baptiste);

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte tienne ses séances publiques à la salle communautaire de l'École Moisson d'Arts et ce, à compter de la séance publique du 18 août 2020,

Qu'un avis public soit diffusé aux fins d'informer la population de cette décision,

Que ce changement demeure effectif jusqu'à avis contraire de la part du conseil municipal.

Soumissions pour les travaux de lignage de rue (village et autres)

Considérant le processus d'appel d'offres lancé par la Municipalité afin de réaliser certains travaux de lignage en secteur urbain et

rural;

Considérant que cinq fournisseurs potentiels ont été invités à soumettre une proposition de services;

Considérant que trois soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir :

- Durand Marquage et associés
- Multi-Lignes de l'Est
- Permaligne
- Lingco (Dura-Lignes)

Considérant les prix soumis :

Urbain		Rural		
		Prix (\$)/mètre linéaire		
Entreprises	Prix (\$)	LSC	LP	LSC P
Durand Marquage et Associés	8 59 8,42	0,38	0,38	0,38
Lignes Maska	Ne soumissionne pas (voir courriel)			
Multi-Lignes de l'Est	4 18 0,55	0,20	0,06 7	0,27
Permaligne	4 44 9,20	0,19	0,12	0,31
Lingco	N/A	0,75	0,44	0,95

LSC : Ligne simple continue

LP : Ligne pointillée

LSCP : Ligne simple continue +pointillée

En conséquence, il est adopté que soit accordé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en occurrence à l'entreprise Multi-Lignes de l'Est.

Levée de la séance

À 20 h 26, il est adopté par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

Terrain de jeux

Cet été, nous avons eu un total de 31 inscriptions au terrain de jeux de la municipalité qui avait pour thématique *Les explorateurs*. Les enfants ont pu profiter d'une panoplie d'activités organisées par nos animatrices Lollipop, Luciole et Licorne! Nous voulons prendre le temps de remercier les parents pour leur confiance et nos animatrices pour leur travail tout au long de l'été. Merci à vous, et au plaisir de vous retrouver l'été prochain!

Jeu d'évasion de L'Isle-Verte

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2020 pour tenter de débarrer tous les coffres situés dans la municipalité et courir la chance de gagner un panier-cadeau de produits locaux d'une valeur de 100 \$. Rendez-vous au Marché des Iles pour vous procurer la carte au coût de 25 \$ par équipe (maximum 10 personnes)! Osez-vous relever le défi?



Nouvelle page acebook

Dans le but de vous tenir informés des activités qui se passent sur le territoire de la municipalité, une nouvelle page Facebook **Loisirs de L'Isle-Verte** a été créée. Ce sera l'endroit de référence pour tout ce qui touche les loisirs et la vie communautaire. Notre page **Municipalité de L'Isle-Verte** restera active, mais vous tiendra plutôt informée des informations pratico-pratiques qui touchent la municipalité (ex. avis public, offre d'emploi).

Vous organisez un événement et aimeriez que nous partagions l'information sur notre nouvelle page? N'hésitez pas à envoyer les détails à Mme Chantal Amstad via courriel au loisirs@lisle-verte.ca.



Assurez-vous d'aller vous abonner aux deux pages pour être à l'affût des nouvelles les plus récentes!

Recherche de nouvelles photo

L'équipe municipale est à la recherche de nouvelles photos pour promouvoir la municipalité et renouveler le visuel du P'tit journal. C'est pourquoi nous lançons un appel à la population! Nous sommes à la recherche de **photos illustrant les différentes saisons sur le territoire de L'Isle-Verte**.

Pour contribuer, veuillez envoyer vos photos au loisirs@lisle-verte.ca. Assurez-vous d'ajouter une petite description avec chaque photo (lieu, date, prise par PRÉNOM et NOM). Les plus belles d'entre elles seront gardées en banque pour de futures publications. Évidemment, nous prendrons le temps d'identifier l'auteur à chaque fois qu'une photo sera utilisée. Au plaisir de voir la municipalité sous l'angle de votre appareil photo!



Programmation d'automne 2020

En raison des contraintes reliées à la COVID-19, l'élaboration d'une programmation d'automne s'avère complexe. Comme nous recevons des informations et confirmations au compte-goutte, nous vous tiendrons informé des offres d'activités via le site Internet de la municipalité ainsi que notre nouvelle page Facebook **Loisirs de L'Isle-Verte**.

Automne à grand pas

Cette activité est un défi intermunicipal invitant les citoyens à marcher ou courir en simultanément. Chaque municipalité participante a pour but de mobiliser le plus de personnes possibles pour contribuer à la promotion d'un mode de vie sain et actif. Plus de détails sont à venir, mais nous vous invitons à réserver la date du dimanche 4 octobre et à préparer des drapes et/ou des vêtements colorés!



Halloween

Cette année, vous serez invités à participer simultanément à deux concours : la décoration de votre maison et la création d'un épouvantail. N'hésitez pas à repousser les limites de votre créativité! Plus de détails sont à venir.

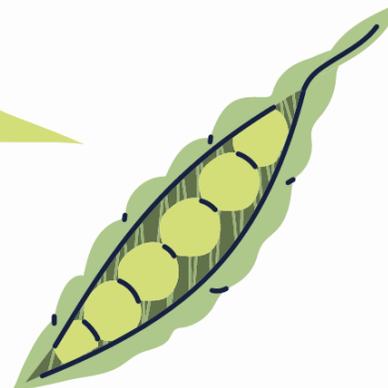
Jardin communautaire

La saison des récoltes est amorcée et nos jardiniers travaillent forts depuis le printemps pour avoir de bons légumes.

Merci de respecter le fruit de leur travail au jardin communautaire!

Jardin communautaire de L'Isle-Verte

Je ne fais pas le «pois» contre les actes de vandalisme...



Merci de respecter nos jardiniers en laissant leurs légumes là où ils les ont plantés.



Relance du Comité d'accueil des nouveaux arrivants

Né d'une initiative citoyenne, le Comité d'accueil des nouveaux arrivants est prêt à reprendre du service! Vous êtes un nouveau résident de L'Isle-Verte? Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à venir remplir un court formulaire au bureau municipal. Cela s'applique à tous les nouveaux arrivants qui n'ont pas eu la chance de rencontrer les bénévoles du comité depuis 2018. Plein de surprises sont à venir!

Appel aux entreprises

Vous êtes propriétaire d'une entreprise Isle-Vertoise et aimeriez la faire connaître auprès des nouveaux arrivants en leur offrant un bon de réduction? Contactez Mme Chantal Amstad (loisirs@lisle-verte.ca ou 418 898-2812, poste 306) pour lui faire part de votre intérêt!

Bibliothèque

Malheureusement, puisque l'accès à la bibliothèque passe par l'école, la bibliothèque municipale sera fermée pour tout le mois de septembre. Il s'agit d'une décision prise par le Centre de service scolaire qui réévaluera la situation pour le mois d'octobre. Merci pour votre compréhension.

***Nouvelle politique de retard***

Dorénavant, la bibliothèque municipale ne chargera plus de frais pour les livres en retard. Vous devrez toutefois rapporter vos livres pour effectuer un nouvel emprunt. De plus, si vous perdez un livre il vous sera facturé afin que la bibliothèque puisse en racheter un autre.

Friperie du Nordet

La Friperie est ouverte selon l'horaire habituel (voir page 16), mais sera exceptionnellement **fermée le mardi 8 septembre**.

Veillez prendre note que les dons sont acceptés seulement sur les heures d'ouverture ou sur réservation. Prenez le temps de les contacter au 418 898-2812, poste 308.

**Bénévoles recherchés**

Vous aimeriez vous impliquer bénévolement dans votre communauté? Que ce soit pour contribuer au développement de nouvelles activités, donner un coup de main à la bibliothèque, vous impliquer au niveau économique : plusieurs opportunités s'offrent à vous!

Pour plus de renseignements à propos des différentes options d'implications, veuillez contacter Mme Chantal Amstad au loisirs@lisle-verte.ca ou au 418 898-2812, poste 306.





Annonces du Club des 50 ans et plus

- ♦ La prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 17 septembre à 19h, au 140 rue St-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte. Ce sera l'occasion d'élire un nouveau comité. Bienvenue à tous!
- ♦ Les activités de pétanque extérieures ont repris les lundi et jeudi dès 19h.
- ♦ En raison de la COVID-19, la location de la salle du Club est permise pour un maximum de 35 personnes à la fois.

Pour davantage d'information à propos des activités du Club des 50 ans et plus, veuillez communiquer avec M. Robert Ouellet au 418 898-5439.



LA FONDATION DU PATRIMOINE de L'Isle-Verte

La programmation de la Cour de Circuit nous a beaucoup manqué cet été. Nous avons prévu vous présenter plusieurs concerts, six représentations d'une pièce de théâtre avec des artistes de notre village, un spectacle de magie et une présentation « À micro ouvert ». Mais malheureusement le contexte de la pandémie nous a empêchés de vous en faire profiter.

Le Conseil d'administration vous invite à son **assemblée générale annuelle** qui aura lieu le **mardi 27 octobre 2020, 19h30**, à la Cour de Circuit.

Nous espérons vous rencontrer en grand nombre! Nous voulons entendre vos suggestions concernant la programmation 2021, ainsi que concernant l'orientation de nos activités futures. Nous souhaitons plaire à nos spectateurs et leur donner de belles occasions d'assister à des spectacles inspirants et vivants!

Nous espérons également recruter de nouveaux membres pour le Conseil d'administration. La Fondation du Patrimoine a besoin votre implication afin de rester active et présente dans notre beau milieu car la culture fait partie de notre vie!

Marcel Lévesque, président
Gilberte Chassé, trésorière
Annick Pelletier, vice-présidente
Lise Pelletier, secrétaire
Ginette Caron, mairesse de la Municipalité de L'Isle-Verte

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS DE SEPTEMBRE -Veuillez contacter directement le CLSC au 418 862-0333

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - GOL 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - GOL 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - GOL 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Un geste simple
pour préserver nos trottoirs
et espaces verts

1



On met la main
dans un sac plastic
et on le retourne, ...

... on attrape l'heureuse création
de son chien ...

2



... et on jette le tout
dans la poubelle la
plus proche.

Facile !

3



Séance du conseil municipal

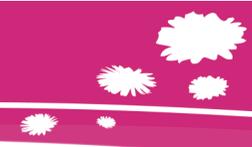
Voici la date de la prochaine séance du conseil municipal qui débutera à 20 h 00 à la salle Communautaire de l'École Moisson-D'Arts située au 136, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte

Mardi, 8 septembre 2020

Des mesures sanitaires devront être respectées :

- ♦ **Port du masque obligatoire**
- ♦ **Désinfection des mains obligatoire**

QUI DOIT-ON APPELER?



Travailleurs municipaux

Directeur général et sec.-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h à 16 h 30
Samedi	13 h à 16 h

Horaire de la bibliothèque municipale

JOURS	HEURES
FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE	

CALENDRIER DES COLLECTES

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format pdf donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.

